

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2021/65/OCS-AMR
Août 2021

- AUX:** Points de contact du Codex
Points de contact des organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** **Demande d'observations à l'étape 6 sur la révision du Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire (CXC 61-2005)**
- DATE LIMITE:** 20 septembre 2021

GÉNÉRALITÉS

1. Pour prendre connaissance des informations générales, y compris le résumé de la réunion virtuelle du groupe de travail sur la révision du *Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire* (COP), ainsi que la version révisée du code d'usages, veuillez vous reporter au document CX/AMR 21/8/5 disponible sur la page web de la huitième session du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens (TFAMR)¹.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres du Codex et observateurs sont invités à présenter des observations à l'étape 6 sur la révision du *Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire*. Les membres et les observateurs sont priés d'examiner le code d'usages:
 - en se concentrant sur les dispositions entre crochets ;
 - en tenant compte des accords conclus lors des sessions précédentes du TFAMR ;
 - en veillant à ce que le code d'usages soit conforme aux textes du Codex relatifs à la résistance aux antimicrobiens (RAM) et à d'autres textes sur la RAM émanant d'organisations internationales reconnues, dans la mesure où ils correspondent aux objectifs du Codex et au mandat du TFAMR ;
 - en garantissant que le code d'usages reste autonome tout en étant cohérent avec les Principes de l'analyse des risques liés à la RAM d'origine alimentaire (CXG 77-2011) et complémentaire avec les Lignes directrices pour le suivi et la surveillance intégrés de la RAM d'origine alimentaire ;
 - en s'assurant que le code d'usages soit pratique, réalisable et bénéficiant d'un appui scientifique, conformément aux dispositions essentielles pour réduire au minimum et maîtriser la RAM d'origine alimentaire et
 - en tenant compte des révisions apportées durant la réunion virtuelle du groupe de travail (GT) ainsi que les conclusions et les recommandations formulées dans le rapport de la réunion virtuelle du GT, tel que présenté dans le document CX/AMR 21/8/5¹.

ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

3. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres du Codex et observateurs.
4. Les Points de contact des membres du Codex et observateurs peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
5. Les Points de contact des membres du Codex et des organisations observatrices doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les [questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#).
6. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>
7. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.

¹ <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=TFAMR&session=8>